



Fiche de données de sécurité

MIX PLAST® TPO CLEANER DEGRAISSANT

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit : MIX PLAST TPO CLEANER DEGRAISSANT
- Code du produit : 3602 36021
- Emploi de la substance / de la préparation : DEGRAISSANT
- Fournisseur :
- MIX s.a.r.l
- 3, Rue des Tamaris
- 30620 Uchaud
- France
- Tél. : 04.66.71.14.47 Fax : 04.66.71.16.43
- Centre Anti-poisons— Hôpital de Marseille - Tél. : 04.91.75.25.25

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique :

CAS : 7732-18-5	Eau distillée		60-100 %	N.67/548/CEE
CAS : 10101-89-0	Tri- sodium Phosphate		1-5 %	88/379/CEE
CAS : 7320-34-5	Tetrapotassium Pyrophosphate		1-5 %	
CAS : 9016-45-9	Nonylphenol-Polythoxyle	Xn R22-38-41	1-5 %	
CAS: 111-76-2	2-butoxyéthanol	Xn R20/21/22-36/38	1-5 %	
CAS : 1300-72-7	Xylenesulfonate de sodium		0,5-1,5 %	
CAS : 497-19-8	Carbonate de sodium	Xi R36	0,5-1,5 %	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers:



Xn Nocif

R20/21/22 - 37 Exposition à hautes concentrations peut irriter les voies respiratoires.

4. PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE

En cas d'inhalation :

Mettre la personne à l'air frais. Si des symptômes se développent, CONSULTER UN MEDECIN .

En cas d'ingestion :

Exposition à hautes concentrations peut être nocif pour : la bouche, la gorge et l'œsophage et peut provoquer : nausée, diarrhée et vertiges. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau.

Ne jamais faire rien avaler par la bouche à une personne inconsciente. Maintenir la victime au repos. Demander l'assistance d'un MEDECIN.



Fiche de données de sécurité
MIX PLAST® TPO CLEANER DEGRAISSANT

En cas de contact avec la peau :

Exposition à hautes concentrations peut être nocif pour : la peau et peut provoquer : dermatite.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un MEDECIN en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Exposition à hautes concentrations peut être nocif pour : les yeux et peut provoquer : conjonctivite et trouble de la vue.
Rincer à l'eau immédiatement et abondamment au moins 15 minutes en maintenant la paupière bien ouverte. Consulter un OPHTALMOLOGISTE en cas de troubles.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Classe B : CO2 ou extincteurs à poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Ventiler les environs. Utiliser la protection appropriée : gants en caoutchouc et lunettes de sécurité.

Précautions au plan de l'environnement :

Empêcher la dispersion. Ne pas laisser les résidus partir vers les égouts.
Nettoyer le terrain contaminé.

Méthode de nettoyage:

Colmater la fuite si possible et sans prendre de risques. Rassembler le produit renversé dans récipients hermétiques.
Envoyer les déchets pour traitement.

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Précautions pour la manipulation :

Éviter l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Consulter également le paragraphe 8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Ne pas fumer durant le travail.

Conditions de stockage :

Conserver dans un endroit frais, sec, bien ventilé à l'écart de(s) chaleur et lumière de soleil directe.

Matériaux d'emballage :

Conserver dans récipients hermétiques.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipements de protection:



Précautions à prendre:

Aérer complètement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Limites d'exposition professionnelle:

Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue - France.



Fiche de données de sécurité
MIX PLAST® TPO CLEANER DEGRAISSANT

Protection respiratoire:

La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié : masque filtrant.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés (gants en néoprène, gants en caoutchouc ou gants recouverts de PVC).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et corps :

Vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Agréable
Point d'ébullition °C :	100 °C
Masse volumique :	1.06
Pression de vapeur (hPa) :	1 mm Hg
Solubilité dans l'eau :	Totalement soluble (pH : 12.6)
pH :	12.6
Densité de vapeur (Air=1) :	1
Point d'éclair Coupe fermée °C :	> 93.33
Inflammabilité :	Ininflammable

10. STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

Condition à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur, flamme ouverte, lumière du soleil directe.

Matières à éviter : Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Oxyde de soufre. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur ce produit, mais certaines données sont disponibles pour les ingrédients visés au chapitre 2.

Nom chimique :

2- butoxyéthanol	Toxicité aigu - Orale	LD50 (le rat) : 470 mg/kg
	Toxicité aigu - Cutanée	LD50 (le lapin) : 220 mg/kg
	Toxicité aigu - Par inhalation	LC50 (le rat) 2175 mg/m ³

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Aucune information écotoxicologique n'est connue sur ce produit, mais certaines données sont disponibles pour les ingrédients visés au chapitre 2.

Nom chimique :

2- butoxyéthanol	LC50 (poisson, 96 heures) : > 1 g/l
	WGK (Allemagne) : 1



Fiche de données de sécurité
MIX PLAST® TPO CLEANER DEGRAISSANT

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Méthodes de traitement des déchets : Traitement des déchets selon la législation locale. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Nomenclature des déchets : 07 06 04

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale concernant le transport.

Numéro ONU :	3266	Groupe d'emballage :	II
Terre-Route/Chemin de fer :	ADR/RID	classe :	8
Voie maritime :	IMDG	classe :	8
Voie aérienne :	ICAO /IATA	classe :	8

Réglementation nationale concernant le transport France :

Aucune autre réglementation de transport nationale n'est connue du fournisseur.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'Union Européenne. (67/548/cee-88/379/CEE)

Étiquetage réglementaire : Conforme aux arrêtés du 06/01/1978, du 20/12/1991 et du 21/03/1993.

Symbole (s) : C Corrosif
Contient : tri-sodium phosphate.
Phrases de risque : Provoque de graves brûlures.
Remarques : La classification est basée sur le pH de la préparation.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque mentionnées en section 2 :

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 : Nocif par ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.